

**MAIRIE  
DE  
PLAN-D'AUPS-SAINTE BAUME**

Place de l'Hôtel-de-Ville  
83640



**NOTE INFORMATIVE**

**Année 2017-2018  
Scolarité – Accueil des enfants  
Cantine et Transports**

Tel : 04 42 04 50 10 - Fax : 04 42 62 55 24

Site : [www.plandaups-stebaume.fr](http://www.plandaups-stebaume.fr)

Mail : [mairie@plandaups.fr](mailto:mairie@plandaups.fr)

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les temps sont répartis à l'identique dans les deux groupes scolaires, comme suit :

	Périscolaire du matin 7H00 – 8H20*	Classe 8H30 – 11H20*	Pause Méridienne « Cantine » 11H20 – 13H20*	Classe 13H30 – 16H20*	Périscolaire du soir 16H30 – 18h00*
LUNDI	X	X	X	X	X
MARDI	X	X	X	X	X
MERCREDI	X	X	Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Centre aéré » De 11H20 -18H00		
JEUDI	X	X	X	X	X
VENDREDI	X	X	X	N.A.P**	X

\*Les horaires indiqués ci-dessus peuvent varier de 10 min selon le groupe scolaire (se référer au règlement intérieur de l'établissement distribué en début d'année par les enseignants)

\*\*Pour l'école élémentaire, la gestion du périscolaire, de la pause méridienne et du temps des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) est assurée par un prestataire de services : l'ODEL.

**Où et Comment inscrire les enfants aux écoles ?**

Les inscriptions aux écoles sont obligatoires pour la rentrée en maternelle (Petite ou Toute Petite Section) **et** pour la rentrée en élémentaire (CP) même si l'enfant a suivi sa maternelle sur la Commune.

Avant la prise de contact avec les Directrices, il convient de retirer au préalable, en Mairie, la liste des pièces à fournir et le formulaire justifiant que vous résidez sur la Commune.

L'inscription définitive se fait auprès des Directrices d'établissements aux horaires communiqués par celles-ci.

Divers services municipaux sont mis en place au sein de la Commune pour accueillir « les petits » Pandalens.

	Horaires	Lieu	Inscription	Règlement
Le Périscolaire (1)	07H00 – 08H20 16H30 – 18H00	Ecole Maternelle 1 <sup>er</sup> étage - Ecole Elémentaire Rez-de- Chaussée	Maternelle : Fiche de renseignements Mairie obligatoire  Elémentaire : Fiche de renseignements ODEL obligatoire.	Achat des tickets et/ou cartes d'abonnements en Mairie - Règlement par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou par espèces
La Cantine (2)	11H20 – 13H20	Aux écoles respectives	Obligatoire en Mairie	Règlement, en Mairie, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou par espèces
Les N.A.P. (2)	13H30 – 16h20 Le vendredi	Aux écoles respectives	Obligatoire en Mairie	Règlement, en Mairie, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou par espèces
L'accueil de Loisirs sans Hébergement « Centre Aéré » (3)	Mercredi 11H20 – 18H00 - Vacances scolaires 7H00 – 18H00 (A l'exception de Noël et Août)	Ecole Maternelle 1 <sup>er</sup> étage	Obligatoire auprès du prestataire de services ODEL VAR	Règlement à ODEL VAR

- (1) **Le Périscolaire** se règle, avant l'accueil de l'enfant, soit par ticket ou par abonnement :
- Les tickets se vendent par carnet de 10.
  - Les abonnements peuvent être mensuel pour :
    - a. Le matin ou le soir
    - b. Le matin et le soir
- Les achats se font en Mairie aux horaires d'ouverture.

(2) **La cantine et les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) :**

Au début de chaque période scolaire (de vacances à vacances), une fiche d'inscription valable pour la Cantine et aux N.A.P. est donnée à votre enfant via l'école (cahier de liaison)

Le règlement se fait en Mairie, au moment de l'inscription.

**Il est impératif de respecter les délais recommandés pour une bonne gestion des commandes de repas et un bon encadrement des temps de N.A.P.**

Le règlement intérieur distribué en début d'année scolaire précise les d'autres détails relatifs au fonctionnement du temps de la pause méridienne.

(4) **L'Accueil de loisirs :**

Ce service est assuré pour le compte de la Mairie par un prestataire de services : l'ODEL. Le programme des activités est systématiquement disponible ou communiqué aux parents par l'intermédiaire de l'école, par affichage en Mairie ou à la demande auprès de la Directrice de l'ODEL, Mme Isabelle FLAMBARD.

Les inscriptions se font directement auprès celle-ci. Le coût vous sera aussitôt communiqué en fonction des revenus de la famille.

### **Quand inscrire vos enfants ?**

Pour la rentrée 2017 – 2018 qui aura lieu le 04 septembre 2017

**Cantine – N.A.P : avant le 31 Juillet 2017**

*Attention, aucune inscription Cantine ne sera prise en compte prise après le 30/08/2017 pour les repas de la première semaine d'école*

**Transports Scolaires : mi- juin au 31 Juillet 2017**

*Et du 21 Août à la rentrée*

**Périscolaire : en continue**

**Accueil de Loisirs : avant le 04 Août 2017**

*Pour les Inscriptions des mercredis du mois de septembre 2017*

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES :



**Le transport des collégiens et lycéens fréquentant les établissements de Saint-Zacharie, Saint-Maximin et Aubagne**  
est assuré au départ de la Maison de Pays et de l'Espace Trouin

Les abonnements sont annuels. Ils sont délivrés en Mairie et le règlement se fait par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou en espèces. Pour toute nouvelle inscription, merci de bien vouloir fournir 2 photos d'identité.

Pour les familles dont la distance « Domicile / Arrêt Bus » est supérieur à 1,5 Km, le remboursement des frais d'utilisation d'un véhicule particulier peut être pris en compte (Merci de fournir un relevé d'identité bancaire)

Pour les élèves scolarisés dans d'autres établissements que ceux cités ci-dessus, un dossier de demande de subvention est à retirer en Mairie.

## LES CONTACTS

Mairie Service des Affaires scolaires : *Cantine et N.A.P - Périscolaire – Transports scolaires*  
Mme Fabienne REDORTIER  
TL : 04.42.04.52.85 ou standard de la Mairie 04.42.04.50.10

Aux horaires d'ouverture :  
13H30 – 17H00 ( Lundi )  
08H30 – 12H00 / 13H30 – 17H00  
( Mardi – Jeudi – Vendredi )  
Et  
08H30 à 12H00 (Mercredi)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ecole Maternelle : Directrice – Mme Muriel COMETTI : 04.42.62.55.23

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ecole Elémentaire : Directrice – Mme Aude CHRISTOPHE : 04.42.62.57.74

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

O DEL VAR : Directrice – Mme Isabelle FLAMBARD : 06.73.62.85.58